

Le 26 mai 2015

[Traduction]

Dépenses du gouvernement

M. Fitch : Nous avons pensé que la semaine dernière serait une semaine de relâche. Or, elle s'est transformée en semaine des prévisions budgétaires. Les gens du Nouveau-Brunswick avaient pensé qu'il s'agirait d'une semaine de relâche qui leur permettrait de s'éloigner des mauvais choix et des mauvaises politiques du gouvernement libéral.

Pendant l'étude des prévisions budgétaires, il a été révélé qu'une campagne publicitaire d'une valeur de 30 000 \$ avait été prévue pour vendre la ponction des actifs des personnes âgées aux gens du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exécutif a conçu la campagne, du moins, selon les dires de la ministre. La campagne a été payée par le ministère du Développement social. Le premier ministre confirmerait-il aujourd'hui que la somme d'argent qui a été dépensée par le Bureau du Conseil exécutif pour la conception de la publicité s'élève à 30 000 \$?

[Original]

L'hon. M. Melanson : J'ai écouté la première question posée par l'opposition officielle aujourd'hui. Une journée, elle critique le gouvernement actuel en disant qu'il ne communique pas suffisamment avec les gens par rapport aux décisions qu'il prend en termes de politiques publiques. Une autre journée, elle critique le fait que nous investissons de l'argent afin d'informer les gens du Nouveau-Brunswick des politiques qui sont proposées par notre gouvernement pour notre province.

Nous avons choisi d'acheter de la publicité afin d'informer les gens du Nouveau-Brunswick au sujet de la nouvelle politique concernant les personnes âgées et les foyers de soins. Il est important que tous les gens du Nouveau-Brunswick comprennent quelles sont les décisions factuelles qui sont prises et quelles en sont les conséquences. Ainsi, les gens du Nouveau-Brunswick, surtout ceux qui sont touchés, comprendront très bien notre décision. C'est pourquoi de la publicité a été achetée.

[Traduction]

M. Fitch : Il est intéressant que le ministre des Finances prenne la parole pour répondre à la question. Il y a un an, le ministre et le député de Baie-de-Shediac—Dieppe, lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition, ont présenté un projet de loi à l'Assemblée législative qui dénonçait le fait que les contribuables paient des publicités dans les journaux et à la télévision. Ce sont les gens d'en face qui le dénonçaient à l'époque. Voici la citation de propos tenus par le premier ministre actuel : Le ministre des Finances dit que nous nous trouvons dans une situation difficile en ce qui a trait à nos finances ; malgré cela, le gouvernement utilise l'argent des contribuables pour payer des publicités à la télévision.



Nous voici maintenant un an plus tard, et le gouvernement actuel utilise l'argent des contribuables pour présenter et vendre une mauvaise décision politique qu'il a prise. Le ministre des Finances prendra-t-il la parole aujourd'hui et expliquera-t-il pourquoi les gens d'en face ont changé d'idée et pourquoi ils estiment maintenant qu'il est acceptable de dépenser l'argent des contribuables après avoir dit, il y a un an, que c'était inacceptable?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Melanson : Je l'ai dit une fois et je vais le répéter à l'Assemblée législative. Si les gens de l'opposition officielle lisaient la politique et se renseignaient vraiment pour comprendre les décisions que nous prenons dans la province afin d'avoir des programmes sociaux viables à long terme et de favoriser le développement économique, et s'ils arrêtaient de semer la peur et de donner à la population des renseignements qui ne sont pas exacts, nous n'aurions pas à concevoir de telles publicités.

Travaillez avec nous. Travaillez avec nous en tant que véritable Assemblée législative pour faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les faits, la réalité et les défis financiers et économiques avec lesquels nous sommes aux prises dans notre province lorsqu'il est question de veiller à ce que nous disposions de programmes sociaux viables à long terme. Travaillez avec nous. Si les gens de l'opposition s'unissaient en tant que législateurs, nous n'aurions pas à concevoir de telles publicités afin d'expliquer et de préciser certains des propos alarmistes qu'ils tiennent.

M. Fitch : Au Tim Hortons, j'entends aussi un grand nombre de personnes dire, lorsqu'elles évaluent le rendement du gouvernement libéral actuel, que celui-ci sera défait après un seul mandat. Je vais vous dire ceci : Le ministre des Finances parle de semer la peur. C'est lui qui a pris la parole à l'Assemblée législative le 31 mars et qui a dit que le gouvernement allait prendre les actifs des personnes âgées. C'est tout ce qu'il a dit. Il a dit que le gouvernement protégerait la maison. C'est tout ce qu'il a dit.

Ce n'est que lorsque l'opposition et les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont pressé le gouvernement de fournir des détails que celui-ci a pris une décision rapide à l'égard de la politique et a présenté celle-ci le 4 mai. Le ministre est celui qui a laissé le public dans le brouillard. C'est lui qui n'a pas comblé les lacunes dans les détails. C'est lui qui a perturbé les personnes âgées de la province. L'année dernière, c'est lui qui a pris la parole à la Chambre pour présenter un projet de loi et dire qu'il était inacceptable d'utiliser l'argent des contribuables. Le coût total de la publicité s'élève-t-il à 30 000 \$ ou est-il plus élevé?

L'hon. M. Melanson : Encore une fois aujourd'hui, l'opposition officielle tente de semer la peur et ne parle pas vraiment des faits. Lorsque j'ai prononcé le discours du budget, j'ai dit que nous protégerions le domicile et les actifs des personnes âgées. Les gens de l'opposition officielle ne lisent pas les documents.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : L'opposition fait de la petite politique, c'est-à-dire de la politique partisane. Nous nous trouvons à un tournant dans la province. Notre déficit structurel moyen s'élève à 400 millions de dollars, et notre population est vieillissante et décroissante. En tant que province, en tant que gouvernement et, certainement, en tant que législateurs, nous devons renverser la vapeur.

Travaillez avec nous. Unissez-vous à l'Assemblée législative et travaillez avec nous pour que nous puissions prendre de bonnes décisions, les expliquer et maintenir un tissu socioéconomique viable à long terme afin d'assurer l'avenir de notre province.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Le ministre des Finances est si préoccupé par le déficit. Pourquoi a-t-il doublé le déficit lorsqu'il a présenté son premier budget à l'Assemblée législative? Ses paroles ressemblent à une cacophonie de cloches et de cymbales. Elles n'ont absolument aucun sens. C'est lui qui dit que nous devons redresser les finances publiques ; c'est pourtant lui qui appuie un programme de favoritisme de 2 milliards de dollars qui vise l'asphaltage au Nouveau-Brunswick.

Je vais faire deux ou trois suggestions au ministre. Il pourrait réduire de 150 millions la caisse noire qu'il a créée, il pourrait réduire les dépenses additionnelles encouragées par son gouvernement dans le cadre de son programme de favoritisme qui vise l'asphaltage et il pourrait réduire le déficit pour le ramener plus près du niveau où il se situait lorsque nous avons quitté le pouvoir.

Je vais donner une autre chance au ministre des Finances. Lorsqu'il ajoute la publicité concernant les garderies à la publicité au sujet des personnes âgées et toute autre mauvaise décision en matière de politiques que prend le gouvernement, à combien s'élève le coût total de la campagne publicitaire en question?

L'hon. M. Melanson : Encore une fois, il s'agit d'un autre exemple du manque de compréhension de l'opposition en ce qui concerne les faits.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Nous avons dit qu'une réserve pour éventualités de 150 millions de dollars était prévue, laquelle ne constitue pas des fonds empruntés au titre des prévisions budgétaires de notre province. Il s'agit d'une réserve pour éventualités au cas où nous devrions composer avec une insuffisance de recettes. L'opposition officielle ne cesse de donner de faux renseignements au



sujet du fait qu'il s'agit d'une réserve pour éventualités. Les fonds prévus ne sont pas empruntés. La réserve est prévue en cas d'insuffisance de recettes. Il s'agit de faire preuve de prudence. Il s'agit d'adopter des mesures financières prudentes.

Pourquoi les parlementaires du côté de l'opposition s'opposent-ils à la mesure? Pourquoi ne la comprennent-ils pas? Il s'agit d'une réserve pour éventualités. Il s'agit d'une réserve pour éventualités. Je vais le répéter. Il s'agit d'une réserve pour éventualités. Le comprenez-vous maintenant?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Fitch : Le ministre des Finances adopte un ton assez agressif aujourd'hui, car il sait qu'il a tort. Il pourrait peut-être simplement dire aux gens pourquoi il veut établir une réserve pour éventualité alors que la province se trouve dans une situation déficitaire. Le gouvernement fédéral enregistre un excédent. Il a établi une réserve pour éventualités. Lorsque Bernard Lord était premier ministre, il a établi une réserve pour éventualités. Pourquoi? C'est parce que son gouvernement se trouvait dans une situation excédentaire.

Le ministre nous dira-t-il ceci aujourd'hui : Si les recettes diminuent et ne sont pas suffisantes, où va-t-il trouver la somme de 150 millions de dollars?

L'hon. M. Melanson : Je suis content que le député mentionne au moins des chiffres exacts. Il s'agit d'une réserve pour éventualités de 150 millions qui est prévue dans le budget, et non pas empruntée de celui-ci. Si nous n'en avons pas besoin, nous ne l'emprunterons pas.

Nous faisons vraiment preuve de transparence et d'ouverture en ce qui a trait aux finances publiques. Le pire scénario envisagé est un déficit de 476 millions. Si nous n'avons pas besoin de la réserve pour éventualités — et nous espérons ne pas en avoir besoin —, le déficit s'élèvera à 326 millions, ce qui est encore trop élevé. C'est encore beaucoup trop élevé.

(Exclamation.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le chef de l'opposition.

L'hon. M. Melanson : Nous devons chercher à afficher un budget équilibré et ensuite un excédent budgétaire. Espérons que nous pourrions avoir un échange très constructif à l'Assemblée législative sur la façon dont nous investirons les excédents lorsque nous arriverons à de tels résultats. Toutefois, nous devons assainir nos finances afin que nous puissions fournir des soins de santé, des soins aux personnes âgées et des services d'éducation viables à long terme et afin que notre économie...



[Original]

Personnes âgées

M^{me} Dubé : Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick sont définitivement très déçues du gouvernement actuel, car elles s'attendaient à une continuité en ce qui concerne la stratégie D'abord chez soi ; elles s'attendaient à obtenir de l'aide du gouvernement pour les aider à faire des rénovations qui leur auraient permis de demeurer dans leur maison le plus longtemps possible.

La seule chose qui est dans le budget actuel, c'est l'offre d'un crédit d'impôt envers un investissement de 10 000 \$. Donc, les personnes âgées doivent dépenser 10 000 \$ afin de recevoir 1 000 \$. Ma question est la suivante : Combien de personnes ou de couples âgés cette initiative va-t-elle aider?

L'hon. M. Melanson : J'ai de la difficulté à comprendre la question, étant donné que c'est une bonne nouvelle. En effet, c'est une bonne nouvelle d'offrir un crédit d'impôt aux personnes âgées qui peuvent et veulent rester dans leur maison, mais qui ont besoin de rénovations pour répondre à certains de leurs besoins. Nous allons permettre un crédit d'impôt de 10 %, c'est-à-dire jusqu'à 1 000 \$, si ces personnes âgées investissent jusqu'à 10 000 \$, et ce, annuellement, donc année après année, afin qu'elles puissent rester dans leur maison le plus longtemps possible. Il faut souligner que c'est l'endroit le plus confortable pour ces personnes ; c'est l'endroit le plus approprié pour elles et le plus efficient pour les contribuables. Alors, je ne comprends pas la question de la députée, puisque c'est une bonne nouvelle et que c'est plus que ce qu'a fait le gouvernement précédent. Tout est lié à la stratégie visant à demeurer à la maison le plus longtemps possible au Nouveau-Brunswick.

M^{me} Dubé : Lors du dépôt de notre budget de l'an dernier, un montant de 7,2 millions avait été voté pour D'abord chez soi ; c'est une bonne nouvelle. Toutefois, le gouvernement actuel n'a rien investi dans cette stratégie, et ce n'est pas là une bonne nouvelle. Le ministre n'a pas répondu à ma question. Combien de personnes âgées du Nouveau-Brunswick ce crédit d'impôt va-t-il aider?

Ce sont toutes les personnes âgées qui ont le désir de rester dans leur maison, mais elles devront investir 10 000 \$ de leur poche, alors qu'elles ont de la difficulté à boucler leur budget. C'est un piètre rendement de l'investissement de 10 000 \$; ce sont des « pinottes ». Ce que nous demandons au gouvernement actuel, c'est de réellement mettre en oeuvre un programme et de réellement faire des investissements afin d'aider les personnes âgées à demeurer à la maison.

Alors, ma question au ministre est celle-ci : Combien de personnes âgées le programme que vous avez mis sur pied va-t-il réellement aider? Combien de personnes âgées allez-vous aider, selon vos prévisions?

L'hon. M. Melanson : Je vais garder mon calme, parce que c'est une situation où il y a de bonnes nouvelles. Ce sont d'excellentes nouvelles pour les personnes âgées du Nouveau-Brunswick,



puisqu'elles auront accès à un crédit d'impôt si elles rénovent ou modifient leur maison pour accommoder leurs besoins.

Je tiens pour acquis que tous les parlementaires — mais je ne peux pas parler au nom de l'opposition — sont d'accord pour dire que nous devons encourager les personnes âgées à demeurer dans leur maison le plus longtemps possible. Personne ne veut aller dans un foyer de soins ; personne ne veut aller dans une institution. Si les personnes âgées vont dans de telles institutions, c'est parce qu'elles ont besoin d'un niveau de services très élevé.

Toutefois, en tant que gouvernement, nous avons pris des initiatives pour encourager les gens à demeurer dans leur maison et nous offrons un crédit d'impôt de 1 000 \$, soit 10 % d'un investissement de 10 000 \$. De plus, les personnes âgées pourront faire une demande de façon annuelle, année après année, afin d'adapter leur maison selon l'évolution de leurs besoins.

M^{me} Dubé : Il s'agit d'une promesse rompue et d'une déception pour les personnes âgées de la province. Réellement, très peu de personnes âgées seront en mesure de bénéficier du crédit d'impôt. Ces personnes ont des attentes par rapport au gouvernement actuel. En effet, lorsque les gens du gouvernement actuel siégeaient du côté de l'opposition, ils avaient dit qu'ils allaient appuyer la stratégie D'abord chez soi. Il y a beaucoup de personnes dans les hôpitaux.

Il y a 600 000 \$ provenant du budget du ministère de la Santé, très peu de fonds provenant du ministère du Développement social et un crédit d'impôt que le gouvernement présente comme une bonne nouvelle. Le ministre n'a pas répondu à ma question, probablement parce que très, très peu de personnes âgées seront capables de bénéficier de ce programme. Lorsque le gouvernement a planifié ce programme, il a sûrement dû faire des analyses. Je pose de nouveau ma question au ministre : Combien de personnes âgées pourront effectivement investir et se prévaloir de ce programme, qui n'offre que des « pinottes »?

L'hon. M. Melanson : Encore une fois, les parlementaires du côté de l'opposition officielle ne peuvent pas suggérer des idées ni poser des questions de façon constructive. Ils parlent de « pinottes » en parlant du programme donnant accès à un crédit d'impôt de 1 000 \$ aux personnes âgées pour modifier leur maison si elles font des investissements d'une valeur allant jusqu'à 10 000 \$, ce qui représente un crédit d'impôt de 10 %.

Il y a des journées où les parlementaires du côté de l'opposition officielle nous disent que nous n'investissons pas assez, des jours où ils disent que nous investissons trop, d'autres jours où ils nous disent que nous éliminons trop et, enfin, d'autres journées où ils ne savent pas ce qu'ils disent.

Ayons des discussions factuelles et constructives où nous pouvons faire avancer notre province en tant que société. En tant que gouvernement, nous sommes sérieusement résolus à prendre les décisions qui s'imposent pour faire en sorte que notre province ait un avenir durable à long terme. Nous aimerions que l'opposition officielle travaille avec nous.



[Traduction]

Pesticides

M. Coon : Je pose ma question au ministre de la Santé. Le printemps est enfin arrivé, ce qui veut dire que l'épandage de pesticides a une fois de plus repris dans nos quartiers. Le Nouveau-Brunswick interdit la vente libre d'un seul ingrédient actif, soit le 2,4-D, qui entre dans la fabrication de pesticides utilisés à des fins esthétiques, bien que l'on sache ou soupçonne qu'il existe un lien entre d'autres pesticides et le cancer, des dommages neurologiques et des effets néfastes sur la reproduction.

L'Ontario et le Québec ont imposé il y a des années des interdictions complètes concernant l'utilisation de pesticides à des fins purement esthétiques. Pourquoi? C'est pour protéger la santé publique et celle des enfants. Il s'agit de soins préventifs et d'un élément essentiel de toute stratégie de prévention du cancer. Le ministre de la Santé demandera-t-il au ministre de l'Environnement d'user des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la *Loi sur le contrôle des pesticides* pour instaurer une interdiction complète des pesticides utilisés à des fins esthétiques dans notre province?

L'hon. M. Kenny : L'utilisation de pesticides à des fins esthétiques a considérablement diminué depuis 2010 au Nouveau-Brunswick. Nous examinons nos règlements en matière de pesticides en tenant compte des renseignements fournis par Santé Canada.

Il s'agit d'une question très importante. En tant que ministre de l'Environnement, j'examinerai la question qu'a posée le député au sujet de certains pesticides.

Les professionnels de l'entretien des pelouses dans la province ont réalisé d'importants progrès pour ce qui est de réduire l'utilisation des pesticides, et des programmes appropriés ont été instaurés pour faire en sorte qu'ils surveillent la distribution de ces pesticides et leur utilisation. Nous avons hâte d'aller de l'avant relativement à ces programmes.

M. Coon : L'Ontario interdit l'utilisation de 84 ingrédients actifs en vente libre qui servent à fabriquer des pesticides qui sont utilisés à des fins esthétiques. Le Nouveau-Brunswick n'en interdit qu'un seul. Il en interdit l'utilisation sur les terrains résidentiels, les cours d'école et les terrains des hôpitaux. La Nouvelle-Écosse fonde son interdiction relativement aux pesticides utilisés à des fins esthétiques sur la liste qu'a établie l'Ontario.

Les enfants, en raison de leur physiologie, sont particulièrement vulnérables aux dangers liés à l'exposition aux pesticides. Le système immunitaire des enfants n'est pas pleinement développé, et leur peau est plus perméable aux pesticides. C'est en raison du risque pour la santé des enfants que les gouvernements de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont décidé d'adopter des mesures en ce sens. Le ministre de la Santé demandera-t-il immédiatement à la médecin-hygiéniste en chef d'élaborer une série de recommandations quant à la façon dont le ministre de l'Environnement devrait procéder pour éliminer le risque que pose aux enfants l'utilisation de



pesticides à des fins esthétiques dans nos quartiers?

L'hon. M. Kenny : Encore une fois, notre ministère examine la situation avec les professionnels de l'entretien des pelouses. Ces derniers doivent effectivement tenir compte d'un programme strict, et les personnes qui sont chargées concrètement de l'application des pesticides sont bien formées. Depuis 2010, nous avons fait beaucoup de progrès sur le plan de la réglementation et de la surveillance des produits utilisés dans notre province. Nous avons aussi interdit la vente d'un grand nombre de ces produits dans les commerces de détail locaux.

Toutefois, il reste du travail à faire. Je prends note de la question, puis je ferai rapport à l'Assemblée législative de l'orientation que nous prenons cette année. Je discuterai aussi avec mon collègue le ministre de la Santé pour voir si des améliorations peuvent être apportées. À l'heure actuelle, je crois effectivement que de bon nombre des règles et règlements en vigueur interdisent les pesticides en cause dans l'ensemble de la province. S'il y a des possibilités d'amélioration, nous les examinerons. Merci.

M. Coon : Il s'agit d'une question de santé. Le ministre de la Santé a la responsabilité de protéger la santé des gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement actuel a mis l'accent sur les soins préventifs. La réduction, voire l'élimination, de l'exposition des enfants à des contaminants présents dans l'environnement constitue l'élément clé des soins préventifs. Les pesticides utilisés à des fins esthétiques sont des substances dangereuses rejetées intentionnellement et avec négligence dans nos quartiers. La situation doit simplement cesser immédiatement, et cela peut se faire facilement.

Le ministre de la Santé rencontrera-t-il le ministre de l'Environnement pour s'assurer que ce dernier prend les mesures réglementaires nécessaires afin d'interdire les pesticides utilisés à des fins esthétiques au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Kenny : Je vais répéter ce que j'ai dit plus tôt. J'examinerai la question avec mon collègue le ministre de la Santé et considérerai nos politiques actuelles. Je sais qu'il soulèvera la question aujourd'hui à l'Assemblée législative. Il est de mon devoir, de concert avec le ministre de la Santé, de protéger les gens du Nouveau-Brunswick à cet égard.

Depuis 2010, nous avons instauré des mesures de protection très strictes pour les gens du Nouveau-Brunswick au moyen des règles et règlements applicables aux professionnels de l'entretien des pelouses, lesquels doivent suivre une formation particulière pour pouvoir traiter des gazons à l'aide de pesticides dans la province. Il est toutefois possible d'apporter des améliorations.

Je vais prendre note de la question et je fournirai la réponse plus tard à la Chambre. Je suis d'avis que les professionnels en activité font du bon travail. Comme je l'ai dit, des améliorations peuvent toujours être apportées ; c'est donc ce que nous compterons faire dans l'avenir.



Garderies

M. Jody Carr : Le premier ministre et le Parti libéral ont perdu toute crédibilité, et ce, en un temps record. Des gens posent tous les jours la question : Comment pouvons-nous nous débarrasser du gouvernement Gallant et comment pouvons-nous le faire maintenant? Jamais auparavant le public ne s'était retourné si rapidement contre un gouvernement minable.

Au chapitre des promesses rompues, le premier ministre a dit qu'il doublerait dans son premier budget, et non au cours de son mandat, le financement affecté à l'aide pour les services de garderie en l'augmentant de 15,5 millions de dollars. À la place, nous avons constaté que le financement total s'élevait à 180 millions de dollars ; le premier ministre a donc réduit de 2,4 millions le financement consacré aux exploitants de garderie. Je demande au premier ministre s'il pense avoir perdu la confiance du public et s'il est prêt à annuler les réductions des subventions aux garderies.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Encore une fois, il faut rectifier certaines informations ; cela devient presque une habitude. Dans ce cas précis, il y a plusieurs rectifications à faire.

Oui, nous avons promis que, durant notre mandat, nous allons doubler le montant investi dans le Programme d'assistance au service de garderie et nous allons le faire.

Pour la énième fois, je vais répéter ce que j'ai dit en ce qui a trait à l'argent qui est investi dans les garderies, par l'intermédiaire du programme de Soutien financier à l'amélioration de la qualité. Il n'y a pas eu une réduction de 2,4 millions ; ce montant est réinvesti. Nous y ajoutons 400 000 \$, ce qui nous amène à un total de 2,8 millions. Cet argent est investi selon l'intention du programme, c'est-à-dire d'aider les personnes travaillant dans ce domaine, qui sont typiquement des femmes, pour leur permettre d'avoir un salaire décent dans notre société. Ainsi, elles peuvent continuer à offrir à nos jeunes enfants, qui sont l'avenir de notre province, un programme faisant en sorte que nous avons des places en masse dans les garderies de la province.

[Traduction]

M. Jody Carr : Si le ministre et le premier ministre faisaient leur travail, ils disposeraient d'un budget total de 26 milliards de dollars au titre du programme de SFAQ, s'ils incluaient les 2,4 millions de dollars promis. En fait, ils auraient un budget total de 95,5 millions de dollars pour l'ensemble des services à la petite enfance parce que le premier ministre a promis qu'il doublerait le financement affecté à l'aide pour les services de garderie en l'augmentant de 15,5 millions de dollars au cours de la première année de son mandat.

Le premier ministre a fait la promesse afin d'obtenir des votes. Depuis son arrivée au pouvoir, il perd des appuis quotidiennement. Il a dit qu'il mettrait l'accent sur la littératie, mais il a éliminé le service des bibliobus et congédié 302 enseignants-ressources. Il a dit qu'il protégerait les



personnes âgées, mais il les prive de leurs actifs.

Les gens sont très perturbés par l'orientation que donne le premier ministre à la province si peu de temps après son arrivée au pouvoir ; c'est du jamais vu — à tel point que des personnes âgées quittent la province et les gens veulent la tenue d'autres élections.

L'automne dernier, le premier ministre a promis qu'il doublerait dans son premier budget le financement affecté à l'aide pour les services de garderie en l'augmentant de 15,5 millions de dollars, mais il ne l'a pas fait. Le premier ministre est-il prêt à présenter des excuses aux familles du Nouveau-Brunswick qui s'attendaient à un tel soutien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Encore une fois, j'ai écouté l'opposition. Certaines personnes devraient discuter avec le député de Quispamsis. Pourquoi? Parce que ce dernier, qui était le ministre des Finances de l'ancien gouvernement, voulait aller plus loin dans la rationalisation à l'époque, afin de trouver des économies au sein de l'appareil gouvernemental.

Aujourd'hui, nous avons toujours un déficit structurel. Nous avons toujours un sérieux défi à relever pour équilibrer notre budget au Nouveau-Brunswick. Nous avons une économie qui reprend lentement mais sûrement de la vigueur, mais nous avons toujours des défis à relever en ce qui a trait à notre budget de fonctionnement.

Chaque jour, lorsque nous sommes à la Chambre, l'opposition officielle se lève pour critiquer et tout remettre en question ; elle n'offre rien de constructif et ne propose aucune idée ou solution. Il me semble que, en tant qu'opposition... Plusieurs parlementaires du côté de l'opposition ont plusieurs années d'expérience, alors ils devraient comprendre que nous avons de sérieux défis à relever au Nouveau-Brunswick.

Travaillez avec le gouvernement et avec les gens du Nouveau-Brunswick ; trouvons des solutions. Ainsi, nous serons sur la bonne voie.

[Traduction]

M. Jody Carr : Je suis fier du député de Quispamsis, et nous le sommes tous.

Notre gouvernement progressiste-conservateur s'est employé à réaliser des économies selon une approche stratégique et méthodique, qui ne nuit pas aux enfants, aux personnes âgées, aux femmes ni aux services de santé et d'éducation de première ligne. Voilà la différence. Les investissements dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sont importants pour la main-d'oeuvre qui assure une transition harmonieuse vers l'école publique. Chaque dollar investi a des retombées de 7 \$ à 10 \$ sur le plan social et économique. Les Progressistes-Conservateurs le savent. Il suffit d'examiner notre plan triennal pour la petite



enfance, *Les enfants d'abord*, d'une valeur de 38 millions de dollars.

Toutefois, le premier ministre actuel est revenu sur sa parole, et ce, au détriment des enfants et des familles de travailleurs qui ont le plus besoin de soutien. Il a promis de doubler dans son premier budget le financement affecté à l'aide pour les services de garderie en l'augmentant de 15,5 millions de dollars, mais il a manqué à sa parole. Tout ce que les parlementaires d'en face savent faire, c'est de lancer des accusations et de blâmer le gouvernement précédent. Soit le premier ministre a refusé un projet de budget du ministre de l'Éducation, soit il n'en a même pas obtenu. Dans tous les cas, le premier ministre doit présenter ses excuses. Le premier ministre, chef du Parti libéral, s'excusera-t-il d'avoir tourné le dos aux enfants de la province...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Melanson : Le député d'en face doit se rappeler qu'il s'agit de l'Assemblée législative. Ce n'est pas une tribune qu'on peut utiliser pour déclencher une campagne à la direction. Nous devons être apolitiques. Nous devons examiner les faits. Nous devons trouver des solutions.

Le député faisait partie du gouvernement précédent, soit celui qui a aboli le Conseil consultatif sur la condition de la femme. Le gouvernement précédent a agi ainsi. Les gens d'en face faisaient partie du gouvernement qui a augmenté ou doublé la quote-part des personnes âgées. Ils faisaient partie du gouvernement qui n'a jamais respecté, au cours de son mandat de quatre ans, une cible en ce qui a trait aux finances de notre province. Ils faisaient partie du gouvernement qui n'a pas pu faire croître l'économie. Notre province connaissait une stagnation économique, et la création d'emplois était nulle. Les gens d'en face faisaient partie du gouvernement qui a malgré tout laissé un déficit structurel à notre arrivée au pouvoir. Ils n'ont pas respecté leur promesse puisqu'ils étaient censés équilibrer les comptes en quatre ans.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Le statu quo n'a pas fonctionné. L'opposition n'a aucune crédibilité. Pour notre part, nous faisons ce qu'il faut.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. À l'ordre.

Dépenses du gouvernement

M. B. Macdonald : Il est impossible d'obtenir une réponse du ministre aujourd'hui. Il sait très bien que l'une des fonctions principales de l'Assemblée législative est de se renseigner sur la façon dont l'argent des contribuables est dépensé.

Je vais adresser mes questions au ministre des Services gouvernementaux. J'aimerais connaître le coût total de la campagne publicitaire du gouvernement. Il s'agit notamment des coûts de



production et de distribution, soit l'ensemble des coûts. Combien coûtent les publicités en question aux gens du Nouveau-Brunswick?

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Tenons-nous-en aux faits. La campagne publicitaire en question vise à informer les gens du Nouveau-Brunswick parce que l'opposition officielle leur fait peur en ce qui concerne les faits.

Qu'est-ce qui caractérise la politique? Il s'agit d'une politique très progressiste. Vous avez gardé ce mot dans le nom de votre parti. J'en suis assez impressionné. La politique en question est vraiment très progressiste. Nous voulons avoir des programmes porteurs d'une viabilité assurée.

Nous avons effectivement une population vieillissante. Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera de 60 % au cours des 10 prochaines années. Nous voyons notre population diminuer. Nous avons un défi économique à relever. Nous avons un défi financier à relever. Nous composons avec ces défis. Nous prenons des décisions difficiles mais importantes pour assurer la viabilité à long terme de notre province. Pourquoi n'avez-vous pas agi ainsi lorsque vous étiez au pouvoir? Nous, nous agissons en ce sens.

M. B. Macdonald : La réponse était longue, mais aucun chiffre n'a été fourni. Quel est le chiffre? Combien coûtent les publicités en question aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Melanson : Encore une fois, si les gens d'en face avaient parlé des faits et expliqué la politique et s'ils avaient vraiment lu la politique et arrêté de semer la peur auprès des gens du Nouveau-Brunswick, les publicités n'auraient pas été nécessaires.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Melanson : Les publicités n'auraient pas été nécessaires. Nous informons les gens du Nouveau-Brunswick des décisions et de l'effet progressiste de la décision ayant trait à la politique en question.

Nous avons été aux prises avec des défis assez importants. Nous avons fait le tour de la province au titre de la révision stratégique des programmes pour rencontrer les parties prenantes et discuter avec les gens du Nouveau-Brunswick, qui ont réellement compris que nous devons assainir les finances publiques. Nous devons faire croître l'économie et créer le contexte propice à la création d'emplois.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Nous avons besoin d'une croissance économique durable à long terme et d'un tissu social qui soit progressiste dans notre province. C'est ce que nous voulons. Ce n'est pas ce que l'opposition officielle veut.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député. Ce sera la dernière question.

M. B. Macdonald : Encore une fois, le ministre s'est lancé dans un long monologue. Je veux simplement connaître le chiffre. Combien coûtent les publicités en question aux gens du Nouveau-Brunswick? La question est simple, et je veux en connaître la réponse. Combien le tout coûte-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick? Quelle est la somme totale?

L'hon. M. Melanson : La somme s'élève à 30 000 \$. Nous l'avons dit publiquement. Je ne sais pas pourquoi le député ne l'a pas compris quand nous l'avons dit publiquement la semaine dernière.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Cela dit, nous devons informer les gens du Nouveau-Brunswick. Les ministres, mes collègues du caucus et moi, nous nous rencontrons régulièrement afin de pouvoir expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick les décisions que nous prenons, les raisons pour lesquelles nous les prenons et à quel point ces décisions sont progressives pour l'avenir de notre province. En raison des propos alarmistes tenus par l'opposition officielle, nous avons dû diffuser les publicités en question afin de fournir plus de renseignements à mesure que nous avançons, de mieux informer les gens du Nouveau-Brunswick et de leur présenter les faits quant à la façon dont nous prenons les décisions et aux raisons qui les sous-tendent. C'est pourquoi nous agissons ainsi, et nous continuerons d'informer les gens du Nouveau-Brunswick afin de trouver des solutions viables à long terme pour notre province.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

